

CRISES
DU
LOGEMENT

ÇA PREND
UNE
POLITIQUE

LOGEMENT
=
1 DROIT

LES
RÉNOVICTIONS
ÇA SUFFIT

CONTRÔLER
LE
PRIVÉ

FAUT DU
LOGEMENT
SOCIAL!

QUÉBEC
DOIT
RÉAGIR!!!

LOGEMENT
≠
MAISON

RECONNAÎTRE LE
DROIT AU LOGEMENT,
CONSTRUIRE DU
LOGEMENT SOCIAL
ET MIEUX PROTÉGER
LES LOCATAIRES!



POUR UNE **POLITIQUE**
D'HABITATION
AMBITIEUSE
AU QUÉBEC

Hausses de loyer abusives, pratiques discriminatoires, « réno-victions », surpopulation et insalubrité compromettent le droit au logement au Québec. La pénurie de logements locatifs, la crise sanitaire, la récession économique et la crise climatique rendent la situation encore plus critique pour les ménages locataires à faible et à modeste revenus.

LES MÉNAGES LOCATAIRES AU QUÉBEC...

Selon le recensement de 2016 :

- Environ un ménage sur quatre est locataire.
- 244 120 ont des besoins impérieux de logement parce qu'ils vivent dans un logement trop cher, trop petit et/ou insalubre.
- 95 635 consacrent plus de la moitié de leur revenu pour se loger, avec un revenu annuel médian de seulement 12 494 \$; ils sont dans l'impossibilité d'assurer leurs autres besoins essentiels, tels que se nourrir, se soigner, se transporter, payer les fournitures scolaires des enfants et se vêtir.

En plus de mettre en lumière le lien indissociable entre la santé et les conditions de logement, la crise sanitaire a aggravé la situation de nombreux ménages à cause des pertes d'emplois (notamment des femmes), de l'interruption des services d'entraide communautaires (banques alimentaires et comptoirs de dépannage) et de la hausse du prix des biens et des services.

Les ménages locataires pauvres, familiaux, racisés, sans papiers, réfugiés, autochtones ou encore en situation de handicap sont particulièrement mal pris parce qu'ils sont discriminés lors de la recherche de logement.

Les locataires ont peu, voire pas de recours face aux dénis de leur droit au logement. Le processus d'enregistrement d'une plainte au Tribunal administratif du logement (TAL) est de plus en plus complexe et le TAL ne fait pas respecter ses décisions.



LE LOGEMENT LOCATIF AU QUÉBEC...

Les pénuries de logements locatifs se succèdent et les grands logements familiaux restent particulièrement rares. Le taux général d'inoccupation au Québec reste en dessous du seuil d'équilibre de 3% reconnu par la Société Canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

Résultats :

- Près de 500 ménages locataires n'ont pas réussi à signer un nouveau bail pour le 1er juillet 2021. Bon nombre d'entre eux ont finalement dû se résoudre à signer un bail pour un logement trop cher, trop petit ou insalubre.
- Les maisons d'hébergement débordent et doivent refuser un nombre important de demandes d'aide, compromettant malgré elles la sécurité de trop nombreuses femmes victimes de violence conjugales.
- Les organismes qui luttent contre l'itinérance et qui gèrent les refuges, arrivent constamment au bout de leurs ressources, le nombre de personnes sans logement et itinérantes ne cessant d'augmenter.
- La rareté de logements locatifs et la spéculation entraînent des hausses de loyer faramineuses. Selon les chiffres de la SCHL, le loyer moyen a augmenté de 31 % au Québec entre octobre 2010 et octobre 2020.

Par ailleurs, le parc de logements locatifs est vieillissant (37,5 % des logements locatifs ont été construits il y a plus de 60 ans) et les dérèglements climatiques (vagues de chaleur, inondations et-ou tornades, etc.) menacent de rendre la situation tout simplement dramatique.

LE LOGEMENT SOCIAL AU QUÉBEC...

Alors que les besoins des ménages locataires sont criants, que près de 38 000 ménages sont en attente d'un HLM, que des milliers d'autres attendent pour une coopérative ou un OSBL d'habitation, le logement social est sous financé.

Seulement 3750 nouveaux logements sociaux ont été construits et livrés entre l'automne 2017 et juillet 2020. Depuis 2018, le gouvernement a lancé qu'une nouvelle programmation de logements sociaux, de seulement 500 unités pour tout le Québec. Une goutte d'eau dans un océan de besoins !

Pire, 62 864 HLM financés par la SCHL avant 1994, souffrent d'un déficit d'entretien important et vont perdre leurs subventions fédérales au cours de la prochaine décennie. Plus d'un HLM sur dix est en mauvais état, au point d'être parfois barricadé¹.

**NE RIEN FAIRE N'EST
PAS UNE OPTION !**



frapru.qc.ca



facebook.com/FRAPRU.logement



twitter.com/FRAPRU



instagram.com/FRAPRU.logement

1- Selon la Fédération des locataires de HLM du Québec (FLHLMQ).

ÇA PREND UNE POLITIQUE D'HABITATION AMBITIEUSE AU QUÉBEC !

Pour se porter à la défense des ménages victimes des abus du marché immobilier, pour faire progresser le droit au logement et pour camper sa ferme intention de protéger le parc de logements locatifs encore abordables, Québec doit prendre une série de décisions énergiques, sans plus attendre.

Il doit adopter une **Politique d'habitation** ayant pour objectifs de :

1. RECONNAÎTRE ET METTRE EN ŒUVRE LE DROIT AU LOGEMENT

Le droit au logement doit être enfin reconnu formellement dans la Charte québécoise des droits et libertés. En cas de dénis, les ménages locataires bafoués auraient ainsi d'autres recours légaux.

2. ACCROÎTRE LA PROPORTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Pour répondre aux besoins les plus criants, Québec doit financer 50 000 logements sociaux en cinq ans, qu'ils soient publics, coopératifs ou sans but lucratif. Cela peut passer par la construction de nouveaux logements sociaux ou par l'achat, la rénovation et socialisation de logements locatifs déjà construits.

3. PROTÉGER LES LOCATAIRES

Un registre universel et obligatoire des loyers et un contrôle des loyers s'imposent. De telles mesures permettraient de protéger les locataires des hausses abusives de loyer, de protéger le parc locatif encore abordable contre les opérations spéculatives, de rester informé sur la typologie et le prix des logements privés et de mesurer la progression du parc de logements sociaux.

Les évictions illégales doivent être contrées en modifiant le Code civil afin que tout propriétaire soit obligé de déposer et de justifier sa demande d'éviction.

Pour protéger la santé des locataires et s'assurer que le parc locatif est maintenu en bon état, un code national du logement doit être adopté pour tout le Québec et des budgets doivent être prévus pour sa mise en œuvre.

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse doit avoir les leviers nécessaires afin de punir toute forme de discrimination dans l'accès au logement.

Enfin, la construction de nouveaux logements universellement accessibles doit être rendue obligatoire et un service d'information doit être mis en place, afin de faciliter la recherche de logements accessibles et adaptés.